

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

COMMUNE
ARDENTES

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 15
votants : 17 (dont 2 pouvoirs)

date de convocation : 24 mai 2023

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 06/06/2023
publié, affiché le 06/06/2023

Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mai à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles
CARANTON, maire

Etaient présents : Mesdames BEHRA, FOURRÉ, ARDOUIN,
Messieurs PINCHAULT, DALOT, SALADIN adjoints,
Mesdames GERBEAUD, LAPLAINE, VIOL, BIGNON, LANDRON
et Messieurs PINON, GERARD, BOUTIN,

Excusées : Mesdames BOUSSARDON, MOREAU JOSEPH qui
donne pouvoir à Monsieur BOUTIN, DESMAISON qui donne
pouvoir à Madame FOURRÉ, Messieurs PAQUET, GAURIAT

Absents : Mesdames LE CARER-MIOTTON GAUFILET,
PRUNIER, Messieurs, BARACHET, LOUET, DEWEZ,
CHABENAT,

Monsieur Michel PINON a été élu secrétaire.

Délibération n° 26/2023

Objet : Demande de modification du tracé du chemin rural

Le rapporteur : Gilles CARANTON

Par délibération du 12 février 2020, le conseil municipal avait donné un accord de principe aux héritiers de Madame de CORAIL, Madame Maïté de La COTARDIERE et Monsieur Jacques de CORAIL pour modifier à leurs frais le tracé du chemin mitoyen avec Etrechet qui traverse leur propriété.

Début 2023, Madame Marie-Violaine de CORAIL nous a fait savoir :

- ✓ Qu'elle était la nouvelle propriétaire des biens situés « Les petits Bouers » :
Commune d'Etrechet parcelles B n°521-522-523 et 524 et Commune d'Ardentes
parcelle E n°57.
- ✓ Qu'elle avait également l'intention de changer le tracé du chemin qui passe au
pied de la maison d'habitation en le déplaçant derrière l'un des bâtiments situé sur
la commune d'Ardentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20230531-2023-26-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023

- D'approuver le principe d'une modification du tracé du chemin mitoyen avec Etrechet, étant entendu que tous les frais liés à ce dossier (frais de bornage, enquête publique, réalisation du nouveau chemin de 4 m de large avec un fossé d'un mètre en plus seront à la charge du demandeur, Madame Marie-Violaine de CORAIL.
- De préciser que l'accord définitif de la commune d'Ardentes n'interviendra
 - Qu'après accord de la commune d'Etrechet dudit projet
 - Qu'après réalisation de l'enquête publique et en fonction des conclusions
 - Qu'après communication que l'emprise du chemin à créer soit la propriété de Madame Marie-Violaine de CORAIL.
- D'approuver les échanges de terrains entre les différentes parties pour l'euro symbolique
- D'autoriser le Maire, après accord, à lancer toutes les procédures nécessaires.

Ardentes le 2 juin 2023

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gilles CARANTON

Le secrétaire,
Michel PINON

